

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1/10/2020 à 20h30

L'an deux mille vingt et le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, le plus âgé des membres du Conseil,

Date de convocation et d'affichage : 23/09/2020

Mesdames, Messieurs, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Edgard DUJARDIN, Isabelle GRASS, Erica MICHON, Gérard MIQUEL, Myriam QUANTIN, Bernard VALETTE, Jean-Jacques VAN SEVEREN, VINEL Huguette

### Absents excusés

Myriam QUANTIN a été nommée secrétaire de séance,

### ORDRE DU JOUR

- Acquisition foncière (modification délibération)
- Rétrocession concession cimetière
- Décision modificative du BP
- Désignation des délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot »
- Questions diverses

*Ouverture séance à 20h30*

### Acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°43-2020 du 17/08/2020 dans laquelle la commune à valider l'acquisition foncière de parcelles situées à Portes Roques. Suite à une erreur, il convient d'annuler la délibération 43-2020.

Monsieur le maire expose à nouveau au Conseil Municipal les acquisitions foncières qu'il convient de réaliser sur la commune. Ces acquisitions permettront de pouvoir agrandir la surface de l'aire de camping-car communal.

### « SCI la plage » vend à la commune :

#### des parcelles foncières situées

##### Lieu dit : Porte Roques

- Parcelle : C 882 / Surface :	4 194 m <sup>2</sup>	au prix de 13 €/m <sup>2</sup>	= 54 522	€
- Parcelle : C 881 / Surface :	567 m <sup>2</sup>	au prix de 13 €/m <sup>2</sup>	= 7 371	€
- Parcelle : C 885 / Surface :	349 m <sup>2</sup>	au prix de 13 €/m <sup>2</sup>	= 4 537	€
- Parcelle : C 027 / Surface :	<u>600 m<sup>2</sup></u>	au prix de 10 €/m <sup>2</sup>	<u>= 6 000</u>	€
- TOTAL	<b>5 710 m<sup>2</sup></b>		<b>72 430</b>	€

### « EURL Bulle de loisirs et bien-être » vend à la commune :

#### le fond de commerce

au prix de **28 900 €**

**TOTAL** **101 330 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- valide l'annulation de la délibération n°43-2020 du 17/8/2020,

Compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020

- approuve l'acquisition des parcelles indiquées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus
- approuve l'acquisition du fond de commerce indiquée ci-dessus au prix indiqué ci-dessus
- et donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces

### Rétrocession d'une concession trentenaire à la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la demande de rétrocession présentée par Madame Boucher Monique habitant 20 rue du lieutenant Jacques Faguer 62100 CALAIS.

Le Maire expose au conseil municipal que Mme BOUCHER Monique, acquéreur de la concession n°39 dans le cimetière communal le 12/06/2008, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Boucher Monique déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 91.72 euros, le prix payé par le titulaire de la concession à la commune en fonction de la durée déjà écoulée soit 8ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire n°39 située dans le nouveau cimetière de St Cirq Lapopie est rétrocédée à la commune au prix de 91.72 €
- Cette dépense sera imputée sur les crédits du BP 2020.

### Décisions modificatives du budget : virement de crédit

Suite à des erreurs d'affectation sur le BP 2020, il convient de voter les décisions modificatives budgétaires suivantes :

#### DM 2-2020 : vente Dablanc

##### Crédits à ouvrir

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
R	I	024	024	036	Produits de cession	+ 150.00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>+ 150.00 €</b>

##### Crédits à réduire

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
R	21	021	2111	036	Terrains nus	- 150.00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>- 150.00 €</b>

### **DM 3-2020 : vente Maison Béal**

#### Crédits à ouvrir

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
R	I	024	024	036	Produits de cession	+115 000 €
					<b>TOTAL</b>	<b>+ 115 000.00 €</b>

#### Crédits à réduire

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
R	I	040	2132	036	Immeuble de rapport	- 34 203.86 €
R	I	040	192	036	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	- 80 796.14
					<b>TOTAL</b>	<b>- 115 000.00 €</b>

### **DM 4-2020 : emprunts compactés (ref JN3769)**

#### Crédits à ouvrir

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
D	I	16	166	OPFI	Refinancement de dette	+839 246.15 €
					<b>TOTAL</b>	<b>+ 839 246.15 €</b>

#### Crédits à réduire

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts	- 839 246.15 €
					<b>TOTAL</b>	<b>- 839 246.15 €</b>

## **DM 5-2020 : emprunts compactés (ref JN3769)**

### Crédits à ouvrir

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
R	I	16	166	OPFI	Refinancement de dette	+839 246.15 €
					<b>TOTAL</b>	<b>+ 839 246.15 €</b>

### Crédits à réduire

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
R	I	16	1641	OPFI	Emprunts	- 839 246.15 €
					<b>TOTAL</b>	<b>- 839 246.15 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les décisions modificatives budgétaires à l'unanimité des voix telle que présentée ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour procéder à l'exécution de cette décision.

### **Désignation des délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot »**

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;  
Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;  
Vu la séance d'installation du conseil en date du 27/05/2020 ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

---

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de désigner comme **représentant titulaire** à l'Assemblée générale :

Edgard DUJARDIN

Et comme **suppléant** :

Bernard VALETTE

- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

- Moulin d'Aulanac : Sur le moulin sont récemment apparus des désordres très importants qui menacent la structure même de l'édifice. La famille Delmas n'a pas les moyens de financer les travaux. Son effondrement menacerait très sérieusement la navigation sur le Lot. M. Le Maire informe les conseillers qu'il serait souhaitable qu'une collectivité prenne en main l'opération de sauvetage de cet édifice et qu'il réfléchit à l'opportunité de l'acquérir.
- Ruines du site castral : projet de consolidation à envisager
- tracé Rallye du Quercy 2021 : 24 et 25 avril 2021 : principe validé
- dossier de labélisation « Station Verte » : Myriam QUANTIN va étudier la possibilité de candidature de St Cirq Lapopie
- POUR INFO : arrêt maladie de Geneviève prolongé jusqu'au 18/10/2020
- Bilan fréquentation Musée RIGNAULT : ouverture 11/07/2020 au 30/09/2020
  - o Juillet 1548
  - o Août 3533
  - o Septembre 1651
  - o TOTAL 6732 visiteurs

*Fin de séance à 22h30*